N° 54
Février Mars 2020

LE TRAIT D'UNION

Bulletin municipal de la commune de Tauriac

Mot du Maire

Ce début d'année 2020 sonne la fin du mandat pour tous les élus.

Les élections municipales des 15 et 22 mars sont proches.

Après 2 mandats d'adjointe et 2 mandats de maire, j'ai choisi de ne pas me représenter dans ces fonctions exigeantes, passionnantes, mais qui ont considérablement réduit mon temps de sommeil, m'ont fait parfois négliger ma famille et abandonner toute idée d'avoir des loisirs.

Sur ces 25 années de vie d'élue, je ne retiendrai que la fierté d'avoir fait avancer la commune en associant évidemment mes collègues élus, d'hier et d'aujourd'hui, adjoints et conseillers.

Ces élus qui sont à la disposition des Autres, qui émettent des idées, qui transmettent des souhaits, discutent, partagent, débattent, décident, valident, agissent, accompagnent, cherchent à améliorer, encore et encore, le présent à chaque instant, pour le bien commun. Je remercie chacun d'eux pour leur collaboration.

Je remercie les employés municipaux, 11 personnes qui travaillent dans l'ombre, exécutent les choix des élus en y apportant leurs connaissances en restant à l'écoute de la population.

Merci à tous pour cette collaboration durant toutes ces années.

Dans un mois, le mandat municipal prend fin pour une partie des élus et je leur adresse un hommage sincère, hommage pour le service rendu à la commune, à notre territoire.

Pour les autres, qui se présentent ou se représentent devant les électeurs, je leur souhaite naturellement bonne chance et je les encourage à s'impliquer dans la vie locale.

La Commune est un lieu où se construit notre République. Je crois sincèrement qu'il ne peut y avoir de Démocratie sans la démocratie locale.

Il n'y a pas de démocratie durable sans collectivité locale, autonome et responsable, sans confiance envers les citoyens et les citoyennes.

Il suffit d'ailleurs de regarder notre Histoire pour comprendre que les grandes lois fondatrices de notre pacte républicain et que les bases des valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité » sont venues de la volonté populaire ou de constats faits sur le terrain au quotidien.

Catherine Saëz

CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2019

(Extraits)

Présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, , Claude BOISNARD, Florence FERNANDES, Francis CAZENABE.

Absents : Gregory RAOULT, Olivier DEVESA, Dominique GASCON, Christine ROMAN.

Excusés : Pierre MARCOU

Secrétaire de séance : Francis CAZENABE

- VOIRIES :

Une convention est signée avec le cabinet Azimut pour encadrer le Conseil Municipal lors des appels d'offres concernant l'Impasse du Stade et la Rue de Monnet, depuis la boulangerie jusqu'au Chemin de Labadie.

- TOITURES LOGEMENTS MUNICIPAUX (2ème appel d'offres) :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Lutard a été retenue pour les travaux de réfection de toiture des logements locatifs municipaux, situés Avenue des Côtes de Bourg.

Le Conseil autorise Madame le Maire à lancer le marché avec l'entreprise Lutard.

- DÉCISION MODIFICATIVE :

La somme prévue pour les travaux de toiture n'étant pas suffisante, elle sera récupérée sur les travaux de peinture de la salle polyvalente. Proposition adoptée à l'unanimité.

- CHANGEMENT DE LOCATAIRE:

après le départ du dernier locataire du 37 Avenue des Côtes de Bourg, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant du loyer à compter du 1er novembre 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 24 juin 2019.

- ASSOCIATION « TOUT LE MONDE » :

Suite à la présentation faite en séance du 26/09/2019, le Conseil autorise Madame le Maire à collaborer avec l'association « Tout le Monde » dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire.

- COORDINATION SPS ET BUREAU DE CONTROLE : Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner et bureau de contrôle et de mission SPS dans le cadre de la restructuration de l'école.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager les entreprises suivantes :

- QUALICONSULT pour la mission Bureau de Contrôle
- VERITAS pour la mission Coordination SPS.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES :

Broyage de végétaux : comme l'an dernier, il est prévu une séance de broyage de végétaux le samedi 30 novembre, de 11H à 13H. les particuliers désirant faire broyer leurs végétaux les apporteront quelques jours avant la date, à côté du cimetière.

Discussion sur la prochaine animation à l'école le 21/11/2019 à 13 heures, lancée par le SMICVAL.

Au programme, repas et dessert zéro déchet/zéro gaspi et installation d'une armoire à serviettes en tissu à la cantine.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 19 décembre 2019.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2019

(Extraits)

Présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Henri CAVIGNAC, Pierre MARCOU,
Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, , Claude BOISNARD, Francis CAZENABE. Florence FERNANDES,
Absents : Gregory RAOULT. Dominique GASCON, Olivier DEVESA, Christine ROMAN.
Secrétaire de séance : Francis CAZENABE

- SIEPA :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide que lors de chaque cession ou vente de propriétés bâties sur la commune, le propriétaire devra faire procéder au contrôle des installations d'assainissement.

Madame le Maire est chargée de prendre un arrêté municipal règlementant la cession ou la vente d'un immeuble à usage d'habitation en matière d'assainissement.

- DETR 2020 :

Suite au décès de Monsieur Jean-Michel ROBERT, il convient de procéder à son remplacement en qualité de délégué au SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement).

Par conséquent, Madame Chantal DUPOUY est nommée suppléante.

- PEINTURE INTÉRIEURE MAIRIE :

Après avoir analysé les deux offres, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise COURBIN Jean, de CIVRAC DE BLAYE pour les travaux de peinture de l'intérieur de la mairie et de l'extérieur des boiseries.

- QUESTIONS DIVERSES :

- La Clef des Champs a trouvé un local à louer à compter du 01/01/2020à la Lustre (ancien salon de coiffure).

- Le matériel informatique doit être installé à l'école dans la première quinzaine de janvier.

- Dans le cadre du Zéro Déchet, pour supprimer les serviettes en papier, des rangements pour serviettes en tissu ont été installés dans le réfectoire.

- Dans le cadre de la réhabilitation de l'école, des panneaux ont été accrochés sur les candélabres le 5 décembre par l'association « Tout le Monde ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 23 janvier 2020.

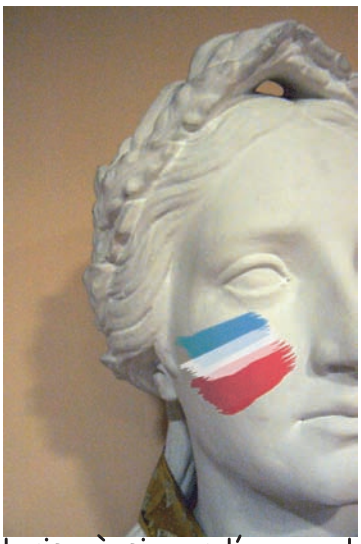

CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2020

(Extraits)

Présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Henri CAVIGNAC, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, , Claude BOISNARD, Francis CAZENABE. Florence FERNANDES,
Absents : Gregory RAOULT. Dominique GASCON, Olivier DEVESA.
Excusés : Christine ROMAN.
Secrétaire de séance : Francis CAZENABE

- LOYERS MUNICIPAUX :

L'augmentation des loyers municipaux ne sera pas appliquée cette année.

- CAB :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire l'autorise à signer l'avenant 2 concernant l'entreprise BOUCHER TP pour la tranche conditionnelle n° 1.

- RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE – AVANT-PROJET : Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020 de la commission tenue en présence de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle demande au Conseil Municipal d'arrêter l 'avant-projet afin de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cet avant-projet suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et autorise madame le Maire à signer le permis de construire.

- ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Les bureaux de vote étant ouverts les 15 et 22 mars de 8H à 18H, les tours de garde ont été établis.

- ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Un devis a été validé concernant la programmation de l'éclairage du Jardin Saint-Etienne.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Ce contrat d'entretien de la couverture de l'église a été évoqué.
- La demande de subvention des associations est fixée à la date butoir du 1er février 2020.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 mars 2020.

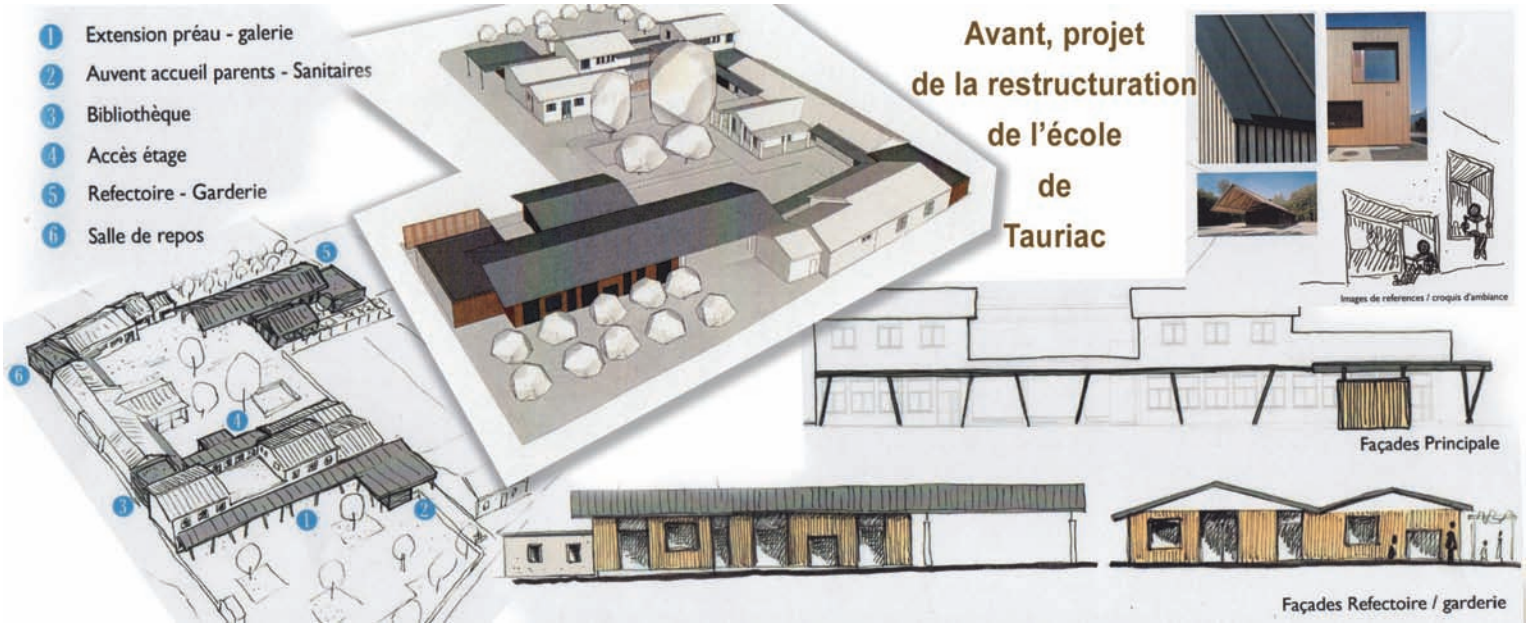

Une année très riche en évènements

Le dernier fut l'après-midi contes du samedi 21 décembre suivi d'un goûter gourmand (chocolat chaud et brioche) très appréciés, l'association continue ses activités pour 2020.

Nous vous invitons à notre **Assemblée Générale le samedi 21 mars** à 10 heures .

Vous pouvez venir rejoindre l'association et nous serons heureux de vous y accueillir.

contactez nous par courriel : assopatrimoine.tauriac@laposte.net

Cette année l'association va fêter ses dix ans.

Le samedi 20 juin nous prévoyons de nous retrouver autour d'une animation pour célébrer l'évènement.

Repas musical en soirée sur l'espace Saint Etienne.

Réservez cette date dans vos agendas.

Connaissez- vous le sens du nom du LIEU-DIT où vous habitez ?.../6 PEUGEAIS (Peugey) :

Il faut retrouver sur les cartes Cassini l'orthographe de Peugey

Peugey se partage en deux mots peu et Gey

Peu qui est une petite quantité et Gey qui est un toponyme rencontré dans l'Isère, le Doubs et dans l'Ain

(Gey, nom souvent donné des lieux boisés), ce qui a pour signification un petit Bois.

Le rapport avec le Geai (l'oiseau) est improbable, suivant les endroits le Gey se transforme en Gex.

Peut-être quelqu'un aura-t-il d'autres éléments à apporter?

Atlas de Trudaine - XVIIIe siècle ; généralité de Bordeaux - vol. II
1745/01/01 – 1780/12/31
TRUDAINE, Daniel-Charles (intendant des finances - directeur des Ponts et Chaussées) ; ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

http://www2.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm

La carte de Cassini

ou carte de l'Académie est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble. Il serait plus approprié de parler de carte des Cassini, car elle a été dressée par la famille Cassini, principalement César-François Cassini (Cassini III) et son fils Jean-Dominique Cassini (Cassini IV) au XVIIIe siècle.

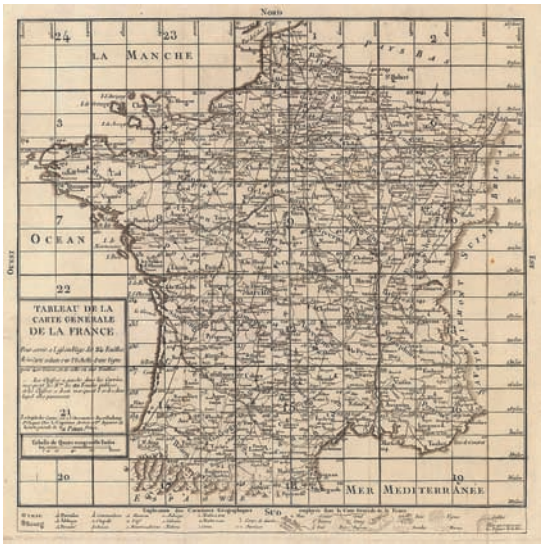

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE MÉMO

Municipales 2020

QUAND ?

MARS 15 — PREMIER TOUR DE SCRUTIN

MARS 22 — SECOND TOUR DE SCRUTIN

Les électeurs votent pour désigner les **CONSEILLERS MUNICIPAUX**. Lors de la première réunion du conseil municipal, les conseillers élisent le **maire** et ses **adjoints**.

UN MODE DE SCRUTIN EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA COMMUNE

– de 1000 habitants : **scrutin plurinominal** à 2 tours (les suffrages sont comptabilisés par candidat), panachage autorisé.

+ de 1000 habitants : **scrutin de liste** avec prime majoritaire, liste paritaire femme/homme, panachage interdit.

Paris, Lyon, Marseille : **scrutin de liste** avec prime majoritaire par secteur.

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

18

Outre des règles d'incompatibilité ou d'inéligibilité propres aux élections municipales, il faut être **français** ou **ressortissant de l'Union européenne**, avoir **18 ans**, avoir satisfait aux **obligations militaires** et avoir une **attache avec la commune** (y être électeur ou inscrit aux rôle des contributions directes).

ET LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

La **campagne officielle** s'ouvre le **2 mars**. À cette date, les mairies installent des panneaux pour l'affichage électoral. À partir de la veille du scrutin zéro heure, la distribution de documents de campagne (tracts, etc.) est interdite.

Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr I 2020

Cantine scolaire

Les repas pris par les enfants

à Tauriac ou à Lansac

2,25€/repas

Facturation mensuelle

Garderie scolaire

Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi

Ouverture le matin 7H00

Fermeture 18H30

Renseignements à La Mairie

LE TRAIT D'UNION :

Rédaction *2 rue des écoles 33710 Tauriac*

Contact *: commairie@orange.fr*

Chargé de rédaction *: Henri Cavignac*

Equipe rédactionelle *: commission communication*

Bulletin municipal gratuit

Imprimé par nos soins

Tirage *: 600 exemplaires*

Version internet consultable sur https://mairie-tauriac.com

URGENCES

SAMU 15
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Pharmacie de garde 3237

SOS femme battue 0130.63.82.50
SOS Inceste, viol familial 04.76.47.90.93
Enfance et partage Maltraitance et abus sexuels 0800.05.12.3.4 Gratuit 24H/24

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit ouvert 7/7, 24h/24 par FAX ou SMS.

HOPITAUX

BLAYE 05.57.33.40.14
CHU 05.57.79.56.79
LBOURNE 05.57.55.34.34

Centre antipoisons Bordeaux

05.56.96.40.80

Drogue info service 113

Dépannage RESEAUX

EDF 09.726.750.33
GDF 08.104.330.33
SIAEPA 05.57.68.22.36